

**PV de la séance du mardi 7 novembre 2023**

La séance est ouverte à 17h22, 16 personnes sont présentes en début de séance.  
Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut siéger et délibérer.  
Mme BOUDIER, accepte le secrétariat de séance.

**Approbation du PV du CA du 27 juin 2023:**

L'approbation du CA est soumise au vote :

**Votants : 16**

**Pour : 16**

**Contre :**

**Abstention :**

**Rappel de l'ordre du jour :**

**I/ Questions administratives et réglementaires :**

- ⇒ Adoption du procès-verbal du CA du 27/06/2023
- ⇒ Installation des commissions statutaires :
  - ⇒ Conseil de discipline
  - ⇒ Commission éducative
  - ⇒ CESCE
- ⇒ Règlement intérieur du Conseil d'Administration

**II/ Questions pédagogiques et vie de l'établissement :**

- ⇒ Bilan rentrée 2023
- ⇒ Dispositif « Devoirs Faits »
- ⇒ Résidence d'artistes
- ⇒ Plan Remplacement de courte durée
- ⇒ Lutte contre le harcèlement

**III/ Questions financières :**

- ⇒ Tarifs des dégradations
- ⇒ Liste des contrats
- ⇒ Délégation au chef d'établissement pour vote contrats et conventions
- ⇒ DBM pour information et pour vote
- ⇒ Budget séjours pédagogiques 2024

**IV/ Questions diverses**

## I/ Questions administratives et réglementaires :

### ⇒ Installation des commissions statutaires :

#### **Commission éducative (annexe 1)**

La commission éducative examine la situation d'un élève qui ne respecte pas ses obligations scolaires ou qui a un comportement inadapté.

#### **Conseil de discipline (annexe 2)**

Le conseil de discipline se réunit si un élève est coupable d'un fait grave. Seul le conseil de discipline peut prendre la décision d'une exclusion définitive.

#### **Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (annexe 3)**

Le CESC est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue les actions en matière de prévention et d'éducation à la citoyenneté et à la santé. Cette démarche globale et fédératrice permet de donner plus de cohérence et de lisibilité à la politique éducative de l'établissement et favorise également des partenariats en fonction des problématiques abordées.

Monsieur JOUBERT demande si une date a été fixée pour la prochaine réunion du CESC.

Monsieur HENON lui répond que non, pas pour le moment mais qu'elle sera programmée prochainement.

Monsieur HENON précise que l'établissement a fait le choix de ne pas installer de commission permanente. Celle-ci se réunissait principalement pour la répartition des heures (DGH). Ce travail étant déjà fait en amont en conseil pédagogique et ensuite présenté en conseil d'administration, il n'apparaît pas nécessaire de le travailler également en commission permanente.

### ⇒ **Règlement intérieur du conseil d'administration (annexe 4)**

Monsieur HENON précise qu'il a été demandé de rajouter au règlement intérieur la possibilité pour le conseil d'administration de se réunir en visioconférence.

Il a donc été ajouté :

#### **2.4 Délibération à distance**

*Conformément à la note DAJ n°2020-0182 du 18 novembre 2020, en cas d'impossibilité de se réunir en présentiel, le conseil d'administration pourra délibérer à distance par conférence audiovisuelle.*

*Le collège fournira un accès au système de visioconférence choisi accessible à tous les membres et qui permettra l'identification de chacun.*

*Ce dispositif devra préserver, le cas échéant, le secret du vote.*

Monsieur HENON rappelle que tout membre du conseil d'administration peut demander un vote à bulletin secret.

La modification du règlement intérieur est soumise au vote :

•	<b>Votants : 16</b>	<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

**ACTE N°2**

## II/ Questions pédagogiques et Vie de l'établissement :

### ⇒ **Bilan rentrée 2023**

Monsieur HENON présente le bilan de la rentrée 2023 :

Actuellement 258 élèves inscrits.

11 divisions (c'est une de plus que l'an dernier)

22 à 25 élèves par classe, ce sont de bonnes conditions de travail.

Nouveautés 2023-2024 :

- Projet éloquence en 6<sup>ème</sup> : intervention d'un professeur de théâtre tous les jeudis
- Devoirs faits obligatoires en 6<sup>ème</sup>
- Lutte contre le harcèlement

Projets reconduits :

- Résidence d'artiste
- Chorale inter-niveaux
- Démarche de développement durable (nous sommes labélisés niveau 3)

Concernant la journée solidaire du vendredi 20 octobre, Monsieur JOUBERT tient à remercier tous les parrains qui ont participé, grâce à eux, un chèque de 1756€ a pu être donné à l'association CODEGAZ. Cette somme permettra de financer un réservoir d'eau.

Les enseignants soulignent que c'était une belle journée (malgré le temps), Madame ROUSSEL, CPE, précise qu'il n'y avait pas beaucoup d'absents et que les élèves présents ont vraiment joué le jeu de la solidarité.

Monsieur HENON dit que cette journée a été largement couverte par la presse locale et qu'il y a de beaux articles.

Madame PANAROTTO dit qu'elle a eu de bons échos de cette journée et notamment de l'intervention chez les pompiers.

- Parcours avenir de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>

Monsieur HENON précise que le collège va s'engager dans un projet de plus grande ampleur qui développe la confiance en soi. Ce projet est cohérent avec l'esprit du collège. Un nouvel appel à projet va être lancé pour obtenir des financements pour travailler les compétences de l'oral.

### ⇒ **Dispositif « devoirs faits »**

L'objectif de « devoirs faits » est d'accompagner les élèves dans leur travail personnel (méthodologie, organisation, utilisation du cahier de textes...)

6<sup>ème</sup> 1 :

Groupe 1 : 1h avec Mme VINCENT

Groupe 2 : 0,5h avec M. JOUBERT et 0,5h avec Mme BURGAN à la suite de leurs cours

6<sup>ème</sup> 2 :

Groupe 1 : 1h avec Mme THIRIET

Groupe 2 : 1h avec Mme MICHEL (AED)

6<sup>ème</sup> 3 :

Groupe 1 : 1h avec M. GASTEL

Groupe 2 : 1h avec M. RENARD.

5<sup>ème</sup> : 2x0,5h sur convocation par Mme BONACINA

4<sup>ème</sup> : 1h sur convocation par Mme MALBREIL ou Mme GARRABOS

3<sup>ème</sup> : 1h sur convocation par M. LEZIAN

S'ajoutent à cela 4 créneaux de devoirs faits en étude du soir de 17h à 18h pour les élèves disponibles et sur inscription, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ces études du soir sont encadrées par les AED.

Monsieur SOULES demande combien d'élève bénéficient de ce dispositif.

Monsieur HENON lui répond que chaque soir, une dizaine d'élèves environ bénéficient de ces études du soir.

#### ⇒ **Résidence d'artiste**

Pour cette année scolaire 2023-2024, la résidence d'artiste a pour thème « la figure du héros ».

Trois artistes : une musicienne, une scénographe et une actrice.

Cette résidence se passera sur 4 semaines (mais elles viennent la semaine prochaine, du 13 au 16 novembre pour rencontrer l'équipe pédagogique) :

- Du 18 au 22 décembre : Travail avec tous les niveaux
- Du 29 janvier au 2 février : Travail avec tous les niveaux
- Du 4 au 7 mars : travail avec les 4<sup>ème</sup>
- Du 2 au 4 avril : travail avec les 4<sup>ème</sup> + restitution le jeudi 4 avril à partir de 17h15

Cette année, la restitution n'aura pas lieu en même temps que la fête du collège. Certains parents ont été frustrés de ne pas pouvoir tout voir : restitution de la résidence et les spectacles de la fête du collège (chorale, association sportive, théâtre).

Monsieur HENON profite de ce sujet pour répondre à une question de parents :

*Concernant les résidences d'artistes, il s'agit toujours de thématiques artistiques. Les élèves auraient peut-être intérêt à profiter de l'opportunité de découvrir d'autres thématiques en alternance (ex : sciences, métiers, sports littérature...). Qu'en pensez-vous ?*

Monsieur HENON répond que des financements sont attribués pour cette résidence d'artiste. Il ne s'agit pas de résidence scientifique ou autre, seul des artistes sont accueillis. Cette année, le partenariat se fait avec l'Astrada de Marciac ; les années passées le partenariat s'est fait avec Circa, Memento et Chemins d'Art en Armagnac.

Le but de cette résidence est de développer le domaine artistique, l'ouverture artistique est importante.

Toutes les disciplines collaborent avec les artistes en résidence. Par exemple, l'an dernier, durant la résidence d'un artiste circassien, Mme BURGAN a travaillé la notion d'équilibre avec ses classes de 5<sup>ème</sup>

#### ⇒ **Plan de remplacement de courte durée**

Monsieur HENON expose maintenant ce plan de remplacement mis en œuvre depuis le 28 septembre 2023

Deux types d'absences :

Absences de 15 jours ou plus : la demande de remplacement doit être faite auprès du Rectorat qui positionne un enseignant remplaçant (si disponible)

Absences de moins de 15 jours : on appelle cela les remplacements de courte durée (convocation à un stage, accompagnement à une sortie pédagogique, ...) : les enseignants présents et disponibles peuvent remplacer. Le PACTE permet d'avoir la possibilité de remplacer des absences.

Monsieur HENON projette le protocole en place sur le collège de Vic-Fezensac.  
Pour info, l'année dernière au collège, 54% des absences ont été remplacées

Madame BOUDIER demande s'il y a une limite au nombre d'heures remplacées sur l'année.  
Monsieur HENON lui répond qu'au besoin, nous avons la possibilité de demander des PACTE supplémentaires.

Monsieur SOULES demande comment se passe le choix des enseignants remplaçants.  
Monsieur HENON lui répond que les enseignants ayant signé un PACTE sont positionnés en priorité. Il fait une proposition sur un tableau partagé qui est mis à jour tous les lundis.  
Les enseignants remplacent dans leur discipline mais toujours en concertation avec l'enseignant absent.

Madame BOUDIER demande si l'Etat a donné des objectifs concernant ces remplacements.  
Monsieur HENON répond que l'objectif est de 100% mais qu'il paraît compliqué à tenir.

#### ⇒ **Lutte contre le harcèlement**

La lutte contre le harcèlement est une priorité nationale pour cette rentrée 2023.

Le collège mène déjà une politique de lutte contre le harcèlement :

Cette thématique est abordée en cours d'EMC dans toutes les classes

Mme VINCENT participe au projet « jouons la carte de la fraternité » avec les élèves de 6<sup>ème</sup>

Mme ROUSSEL (CPE) et Mme JOUBERT (infirmière) ont déjà fait une intervention en classe auprès des élèves de 6<sup>ème</sup>. Elles vont étendre cette intervention à l'ensemble des niveaux.

Madame ROUSSEL dit que des élèves qui participent au CLAC (le mercredi après-midi) ont proposé de créer un réseau SENTINELLES : il s'agit d'un groupe d'élèves volontaires qui seraient vigilants sur ce qui se passe dans la cour.

Monsieur HENON précise qu'un article est en ligne sur la page d'accueil de l'ENT avec des ressources pour les adultes et les enfants.

Tous les projets de lutte contre le harcèlement seront notamment discutés en CESCE et avec les parents d'élèves.

### **III/ Questions financières**

#### ⇒ **Tarifs des dégradations**

Madame DUPUY présente les tarifs pour les dégradations (carnet de correspondance – manuels scolaires – autres) s'il fallait éventuellement facturer durant l'année :

<b>DEGRADATIONS</b>	<b>TARIFS PROPOSES</b>
Remplacement carte Turbo Self	5€
Remplacement carnet de correspondance	3€
Remplacement manuel perdu ou endommagé	20€

Matériel endommagé à remplacer	Coût réel du remplacement
Livre cdi perdu ou endommagé	Prix d'achat du livre
Dégradation murs-portes-fenêtres	Coût réel intervention entreprise

Madame DUPUY en profite pour annoncer qu'à compter de jeudi 9 novembre, le passage au self se fera avec une carte (pour les élèves et les adultes). Le collège a du se doter d'un distributeur de plateaux (Turbo Self) car le logiciel actuel de vente de tickets n'est pas compatible avec le nouveau logiciel comptable qui sera en fonction dans quelques mois.

Les élèves auront la possibilité de faire une photocopie de leur carte et de garder la carte originale à la maison.

Les tarifs des dégradations sont soumis au vote :

• <b>Votants : 16</b>	<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
-----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

**ACTE N°1**

⇒ Liste des contrats

Madame DUPUY présente maintenant les contrats nécessaires soit au bon fonctionnement des services soit en matière de sécurité, en précisant ceux qui sont pris en charge financièrement par le Conseil Départemental du Gers et ceux qui restent à la charge de l'établissement.

Une commission de sécurité va avoir lieu le 6 décembre, ces contrats doivent être à jour.

<b>CONTRATS 2024</b>		
Raison sociale	Objet	Périodicité
<b>Service Administration et logistique (ALO)/ Activités Pédagogiques (AP)</b>		
AIDAT	Adhésion AIDAT lycée Stéphan Hessel Toulouse (assistance et maintenance informatique)	annuel
KODEN	Maintenance Photocopieur Salle des professeurs et secrétariat	annuel
Mairie de Vic-Fezensac	Mise à disposition des équipements sportifs communaux	annuel
SECURIS	Extincteurs	annuel
SICTOM	Ordures ménagères	annuel
QUALIT CONSULT	Maintenance et vérification des Systèmes Sécurité Incendie	triennal (dec 2022)
SECURIS	Maintenance et vérification des Systèmes Sécurité Incendie	annuel
QUALIT CONSULT	Maintenance et vérification des ascenseurs	tous les 5 ans (2023)
AAA	Sécurité et Maintenance Ascenseur	mensuel
SOCOTEC	Verification des installations électriques	annuel
APAVE	Verification des installations Gaz	annuel
APAVE	Verification des installations panneaux basket	annuel

Service restauration et Hébergement (SRH)		
AGENCE COMPTABLE	Convention groupement comptable (demi-pensionnaires)	annuel
LABORATOIRE VETERINAIRE	Analyses	annuel
FARAGO SUD OUEST	Dératisation/ Désinsectisation	annuel
SECURIS	Extincteurs	annuel
SICTOM	Ordures ménagères	annuel
SOCOTEC	Verification des installations électriques	annuel
APAVE	Verification des installations Gaz	annuel



PRIS EN CHARGE PAR CD  
PRIS EN CHARGE PAR COLLEGE

La liste des contrats pour l'année 2024 est soumise au vote :

•	<b>Votants : 16</b>	<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

**ACTE N°9**

⇒ **Délégation au chef d'établissement pour vote contrats et conventions**

Madame DUPUY précise aux membres du Conseil d'Administration que le Chef d'Etablissement peut être amené à signer des conventions tout au long de l'année. Ces conventions sont ensuite présentées pour information aux membres du Conseil d'Administration.

La délégation de signature des contrats et conventions par le chef d'établissement est soumise au vote :

•	<b>Votants : 16</b>	<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

**ACTE N°10**

⇒ **DBM n°6 pour vote**

Une subvention fléchée de l'Etat de 800€ est à répartir. Cette subvention ne peut alimenter que les lignes « carnets de correspondance » et « droits de reprographie ».

Il manque 693,72€ pour financer les carnets de correspondance. Il resterait donc 106,28€.

Madame DUPUY propose donc la répartition suivante :

- 693,72€ sur les carnets de correspondance
- 106,28€ (solde) sur les sorties pédagogiques

Madame CHALUMEAU demande si la ligne « droits de reprographie » est couverte.

Madame DUPUY lui répond que oui, la ligne avait été abondée en totalité lors du premier versement de la subvention.

Madame DUPUY profite de ce moment pour annoncer le départ de Monsieur VERCRUSE, agent comptable, qui est parti pour d'autres fonctions. Celui-ci est remplacé par l'agent comptable de Mirande qui fait l'intérim en attendant que le poste soit pourvu.

•	<b>Votants : 16</b>	<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

**ACTE N°3**

**Admission en non valeur :**

Madame DUPUY explique que l'admission en non valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des créances irrécouvrables. Madame DUPUY propose une admission en non valeur pour la somme de **732,32€**

<b>Votants : 16</b>	<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

**ACTE N°4****Remise gracieuse :**

La remise gracieuse consiste à ce que l'établissement ayant constaté le risque de non paiement d'une créance du fait de l'historique du débiteur ou que celle-ci est faible accorde à titre gracieux au débiteur l'autorisation de ne pas régler la créance et la prélève sur ses propres fonds.

Montant de la remise gracieuse : **343,48 €**

<b>Votants : 16</b>	<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

**ACTE N°5**

Madame COURCELLES demande de quelles créances il s'agit.

Madame DUPUY lui répond qu'il s'agit d'impayés de demi-pension ou de voyage.

Madame GOUZENNE demande si les frais d'huissier sont obligatoires

Madame DUPUY lui répond que c'est l'agent comptable qui engage cette procédure avec les huissiers après plusieurs relances amiables. Elle précise que les frais d'huissier sont souvent très élevés.

**⇒ Budgets séjours pédagogiques**

Trois projets de budgets de séjours pédagogiques sont présentés aux membres du conseil d'administration.

**Les 3<sup>ème</sup> à Barcelone du 12 au 15 mars 2024.**

47 élèves et 4 accompagnateurs.

Le FSE donne 10€ par élève.

Les élèves de 3<sup>ème</sup> vendent des gâteaux les soirs des rencontres parents/professeurs, les bénéfices serviront au financement de ce voyage.

Participation maximale des familles : 269 €

Jules BEZIN demande où seront hébergés les élèves.

Madame DUPUY lui répond qu'ils seront logés chez l'habitant.

<b>Votants : 16</b>	<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

**ACTE N°6**

**Les 5<sup>ème</sup> au ski du 11 au 15 mars 2024**

Participation maximale des familles : 323 €

Comme tous les ans, les élèves sont hébergés au centre Oxygers à Arreau. Ils skient du lundi après-midi au vendredi midi. Ils sont pris en charge par petits groupes de niveau par des moniteurs diplômés.

Madame DUPUY précise que pour ce voyage il existe une aide spécifique du conseil départemental. Les formulaires de demande seront distribués quand la procédure d'inscription sera lancée.

<b>Votants : 16</b>	<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

**ACTE N°7**

## Les 4<sup>ème</sup> en Provence du 14 au 16 mai 2024

Initialement prévu pour les élèves latinistes et occitanistes, ce séjours est désormais ouvert à tous les élèves de 4<sup>ème</sup>.

Participation maximale des familles : 239 €

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE N°8

Madame LAUNAY-PORCHE demande s'il serait possible d'organiser une bourse aux vêtements pour le séjour ski des 5<sup>ème</sup>. Au-delà du prix élevé de ce séjour, l'équipement représente une certaine somme pour les familles.

Un document sera diffusé aux familles en ce sens et l'information sera donnée lors de la réunion organisée par les professeurs d'EPS.

Madame DUPUY précise qu'il existe au collège un fonds social qui permet d'aider financièrement des familles qui en auraient besoins. Il faut en revanche que celles-ci en fassent la demande auprès du collège. Les demandes sont traitées anonymement.

Madame DUPUY souligne que cette année, il y a eu moins de demande de bourse, malgré les nombreuses relances. Elle s'étonne de cela.

### IV/ Questions diverses :

*Au vu de nos travaux respectifs, serait-il envisageable d'avoir un calendrier des prochaines CA et commissions ? Nous avons fait un petit sondage, nous sommes nombreux à pouvoir nous libérer le lundi à 17 h 15. Serait-il possible de privilégier ce jour-là pour les CA ?*

Monsieur HENON répond que dans la mesure du possible, les réunions seront programmées les lundis soirs.

*Qu'est ce qui est fait pour l'orientation des élèves, notamment la découverte de métiers que les enfants ne connaissent pas, de nouveaux secteurs... ?*

Monsieur HENON liste les actions par niveau qui constituent le parcours avenir des élèves :

5<sup>ème</sup> : découverte de champs professionnels : Maison mobile de l'orientation, visites d'entreprises, intervention du CIO de Condom, rencontres de professionnels, forum des métiers (organisé par l'association des commerçants de Vic-Fezensac : à confirmer)

4<sup>ème</sup> : découverte des métiers et du monde de l'entreprise : ONISEP, stages d'observation en entreprise, Cordées de la réussite, rencontres de professionnels, forum des métiers

3<sup>ème</sup> : découverte des métiers, choix des filières : ONISEP, stages d'observation, dialogue élève/PP/famille, forum de l'orientation

Monsieur CHARDON, psychologue de l'éducation nationale (conseiller d'orientation) est présent sur le collège le lundi en semaine 2. Tous les élèves peuvent prendre rendez-vous avec lui auprès du secrétariat, les rendez-vous sont pris sur les heures de cours.

Madame ROUSSEL et Monsieur JOUBERT précisent que les familles, si elles le souhaitent, peuvent également prendre rendez-vous au CIO de Condom.

*Concernant les résidences d'artistes, il s'agit toujours de thématiques artistiques. Les élèves auraient peut-être intérêt à profiter de l'opportunité de découvrir d'autres thématiques en alternance (ex : sciences, métiers, sports littérature...). Qu'en pensez-vous ?*

La réponse à cette question a été donnée plus tôt lors du conseil d'administration.

*Quels vont être les projets de séjours pédagogiques ? Comment sont orientés ces choix ?*  
La réponse à cette question a été donnée plus tôt lors du conseil d'administration.

La séance se termine à 19h36.

La secrétaire de séance  
Mme BOUDIER

Le Président  
M. HENON



COLLEGE G. SEAILLES  
VIC FEZENSAC

INSTALLATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EDUCATIVE

MEMBRES DE DROIT

Le chef d'établissement	M. HENON Manuel
Le conseiller principal d'éducation	Mme ROUSSEL Aude
Le professeur principal de l'élève concerné	-

MEMBRES DESIGNES PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT SUR PROPOSITION DES MEMBRES DU CA

Représentants des personnels enseignants <b>(au moins 1)</b>	- Mme BURGAN Fabienne - -
Représentants des parents d'élèves <b>(au moins 1)</b>	- Mme BRETON Mathilde - Mme LAUNAY-PORCHE Laetitia -


 COLLEGE G. SEAILLES  
VIC FEZENSAC

**INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE**

Articles 31 du décret 85-924 du 30 Août 1985 modifié

**MEMBRES DE DROIT**

Le chef d'établissement, président	M. HENON Manuel
La gestionnaire	Mme DUPUY Nathalie
Le conseiller principal d'éducation	Mme ROUSSEL Aude

**MEMBRES DESIGNES EN LEUR SEIN PAR LES MEMBRES DU CA**

Représentants des personnels enseignants et d'éducation <b>(4)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme KLUCZYNSKI Lara</li> <li>- Mme COURCELLES Sarah</li> <li>- Mme MAATOUGUI Sophie</li> <li>- M. GASTEL Pierre</li> </ul>
Représentants des parents d'élèves <b>(3)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme LAUNAY-PORCHE Laetitia</li> <li>- Mme BRETON Mathilde</li> <li>- Mme PANAROTTO Christine</li> </ul>
Représentants des élèves <b>(2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. CROUAU Nolan</li> <li>- M. DUCRET Paul</li> </ul>
Représentant des personnels ATOS <b>(1)</b>	-Mme FOLZ Sophie

COLLEGE G. SEAILLES  
VIC FEZENSAC

**INSTALLATION DES MEMBRES DU COMITE D'EDUCATION A LA SANTE  
ET A LA CITOYENNETE  
CESCE**

Articles 30-3 et 30-4 du décret 85-924 du 30 Août 1985 modifié  
Circulaire n°2006-197 du 30 novembre 2006

**MEMBRES DE DROIT**

Le chef d'établissement	M. HENON Manuel
Le conseiller principal d'éducation	Mme ROUSSEL Aude
Les personnels sociaux et de santé	Mme JOUBERT Frédérique
<b>MEMBRES DESIGNES PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT SUR PROPOSITION DES MEMBRES DU CA</b>	
Représentants des personnels enseignants <b>(2)</b>	- Mme THIRIET Christèle -M. JOUBERT Jérôme
Représentants des parents d'élèves <b>(3)</b>	- Mme LASPORTES Séverine - Mme ROBERDEAU Olivia - M. SOULES Jérôme
Représentants des élèves <b>(2)</b>	- M. LAFFARGUE Faustin - Melle BROBST Yuna
Représentants de la commune	Mme NETO Barbara
Représentant de la collectivité de rattachement <b>(1)</b>	M. DESENLIS Benoit ou M. KSAZ Bernard

## I. Organisation générale

Le conseil d'administration se réunit selon les modalités du décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié, du code de l'éducation, relatif aux établissements publics locaux d'enseignement.

### 1.1 Fréquence des réunions

*« Le conseil d'Administration se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an. Il est en outre réuni en séance extraordinaire à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé. »*

### 1.2 Quorum

*« Le conseil d'administration ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents en début de séance est égal à la majorité des membres composant le conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours. »*

### 1.3 Personnes extérieures

*« L'autorité académique ou son représentant peut assister aux réunions du conseil d'administration. Le Président du conseil d'administration peut inviter aux séances du conseil, à titre consultatif, toute personne dont la présence peut paraître utile. Les séances ne sont pas publiques. »*

### 1.4 Attributions

Le conseil d'administration, sur rapport d chef d'établissement :

- Fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative et les règles d'organisation de l'établissement
- Adopte le projet d'établissement, le budget, le compte financier, le règlement intérieur du collège,
- Etablit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique
- Donne son accord sur le programme des associations fonctionnant dans l'établissement, l'adhésion à un groupement d'établissement, la passation des conventions
- Délibère sur toute question dont il a à connaître en vertu des lois et de la communauté éducative et à la création des groupes de travail au sein de l'établissement ; sur les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves ; les questions relatives à l'hygiène, à la santé, la sécurité
- Donne son avis sur : les mesures annuelles de créations et de suppressions de sections, d'options ; les principes de choix des manuels scolaires ; la modification, par le maire, des heures d'entrées et de sortie

### 1.5 Vote

*« Les avis émis et les décisions prises le sont sur la base des votes personnels. Le vote secret est le droit si un membre du conseil le demande ; en cas de partage égal des voix, la décision revient au Président du conseil d'administration. »*

### 1.6 Convocation

*« Le chef d'établissement fixe les dates et heures de séances, il envoie les convocations, par courrier électronique, accompagnées du projet d'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins huit jours à l'avance, ce délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence. »*



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Collège Gabriel Séailles  
Vic-Fezensac



Le principal

Affaire suivie par :  
Sophie AGELOU  
Secrétariat  
Tél : 05.62.58.67.60  
Mél : 0320033m@ac-toulouse.fr

6 place Zacharie Baqué  
32190 VIC-FEZENSAC

Vic-Fezensac, le 23 octobre 2023

Le Principal

Mesdames et Messieurs les membres  
du Conseil d'Administration

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'Administration se réunira le :

**Mardi 7 Novembre 2023, à 17 h 15**  
**Salle 22 (2e étage, côté Ouest)**

**ORDRE DU JOUR :**

**I/ Questions administratives et réglementaires :**

- ⇒ Adoption du procès-verbal du CA du 27/06/2023
- ⇒ Installation des commissions statutaires :
  - ⇒ Conseil de discipline
  - ⇒ Commission éducative
  - ⇒ CESCE
- ⇒ Règlement intérieur du Conseil d'Administration

**II/ Questions pédagogiques et vie de l'établissement :**

- ⇒ Bilan rentrée 2023
- ⇒ Dispositif « Devoirs Faits »
- ⇒ Résidence d'artistes
- ⇒ Plan Remplacement de courte durée
- ⇒ Lutte contre le harcèlement

**III/ Questions financières :**

- ⇒ Tarifs des dégradations
- ⇒ Liste des contrats
- ⇒ Délégation au chef d'établissement pour vote contrats et conventions
- ⇒ DBM pour information et pour vote
- ⇒ Budget séjours pédagogiques 2024

**NB : les questions diverses relevant de la compétence du Conseil d'Administration doivent être déposées au Secrétariat, au plus tard 48 heures avant la date de la réunion.**

Je vous serais obligé de bien vouloir assister à cette réunion ou à vous faire représenter par un suppléant. Dans cette attente, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération.

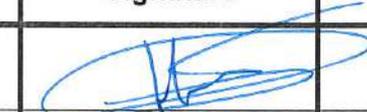
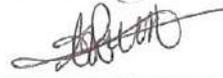
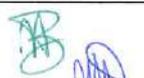
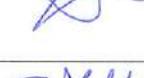
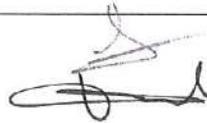
Le Principal

Manuel HENON



# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**  
**CA n°1 du 07/11/2023**

FONCTION	Nom et Prénom	Présent Signature	Absent	Excusé	Observations
Chef d'établissement	HENON Manuel				
Gestionnaire	DUPUY Nathalie				
Conseiller d'Education	ROUSSEL Aude				
Représentants des Collectivités territoriales	DESENLIS Benoit		X	X	
	KSAZ Bernard				
Représentant des Collectivités locales	NETO Barbara		X	X	
Personnalités Qualifiées	CHALUMEAU Odette				
Représentants Elus du Personnel Enseignant	BOUDIER Marie				)
	KLUCZYNSKI				
	JOUBERT Jérôme				
	THIRIET Christèle				
	COURCELLES Sarah				
Représentants Elus des Pers. Adm., Sociaux et de Santé, Techniques, Ouvriers et de Service.	AGELOU Sophie				
	FOLZ Sophie		X	X	
Représentants Elus des Parents d'Elèves	LAUNAY-PORCHE Laetitia				
	PANAROTTO Christine				
	GOUZENNE Gaëlle				
	SOULES Jérôme				
Représentants Elus des Elèves	BEZIN Jules				
	DUPUY ARIES Roméo				
<b>Total des Membres du C.A.</b>	<b>24</b>				